

Adopté par l'assemblée des délégués du PLR.Les Libéraux-Radicaux le 25 juin 2016

Le Brexit et la Suisse

Poursuivre notre voie libérale

La Suisse ne peut pas partir du principe qu'elle peut profiter de la décision de l'électorat britannique. L'incertitude et l'instabilité en Europe fera baisser le cours de l'euro : le franc fort mettra notre pays, notre économie et nos emplois sous forte pression. La Suisse et ses entreprises doivent agir rapidement et s'adapter à ce nouveau contexte. Nous devons nous engager fermement afin que la situation de la place économique suisse ne soit pas péjorée davantage, que nos relations avec l'Union européenne soient assurées et que nous puissions renforcer les relations avec la Grande-Bretagne. Grâce à nos solutions libérales, PLR.Les Libéraux-Radicaux veut assurer dès que possible la sécurité juridique et la stabilité. A la panique il faut préférer des actions déterminées et décisives – **par amour de la Suisse !**

1. Nouvelle réglementation et renforcement des relations avec la Grande-Bretagne

La Suisse et le Royaume-Uni sont d'ores et déjà d'importants partenaires commerciaux et leurs économies sont étroitement imbriquées. Etant donné que les relations bilatérales entre la Suisse et la Grande-Bretagne étaient réglées via l'Union européenne, celles-ci doivent être bâties sur de nouvelles bases. La décision des citoyens britanniques crée des questions ouvertes à plusieurs niveaux dans le secteur intergouvernemental (libre échange, transport aérien, marchés publics, coopérations dans les domaines de la sécurité, de l'asile ou policier, etc.). Cela peut offrir de nouvelles opportunités à notre pays – nos deux nations ont souvent les mêmes intérêts.

- › **L'adhésion de la Grande-Bretagne à l'AELE est souhaitable** : le Conseil fédéral doit s'engager rapidement pour une adhésion de Grande-Bretagne à l'Association européenne de libre-échange (AELE). Ainsi, une partie des lacunes bilatérales entre la Grande-Bretagne et la Suisse pourraient être comblées grâce à l'AELE. Pour la Suisse, cela renforcerait également la position de l'AELE en Europe.
- › **Renforcer les relations bilatérales – négociations en parallèle de la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE** : il faut assurer l'accès de la Suisse au marché britannique. Là où l'AELE n'offre pas de solution, la Suisse doit négocier des solutions bilatérales. Le Conseil fédéral doit, dans les domaines où les négociations ne peuvent souffrir de report, commencer celles-ci le plus rapidement possible – ce en parallèle de la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE, dont la procédure durera au moins deux ans.

2. Un franc fort persistant et ses conséquences économiques

Le Brexit affaiblira la zone euro ainsi que la livre sterling et renforcera le franc suisse. L'économie suisse sera donc une nouvelle fois confrontée à une période difficile. Les réactions excessives sont cependant contre-productives. Seules les recettes libérales du PLR sont durables et finançables sur le long terme et doivent être poursuivies avec force et conviction. Cependant, la nouvelle instabilité en Europe peut aussi offrir des opportunités pour l'économie suisse : de nouvelles entreprises pourraient s'implanter dans notre pays. Cela nous aiderait à affaiblir les conséquences négatives d'un faible cours de l'euro – nous pourrions ainsi protéger des places de travail et notre prospérité. Or, pour cela, de bonnes conditions cadres sont nécessaires. Il s'agit de la responsabilité de la politique : les réductions de la bureaucratie et de la charge fiscale ne sont plus seulement urgentes, mais deviennent vitales.

- › **L'indépendance de la Banque Nationale Suisse (BNS) est sacrée** : le PLR respecte les institutions et soutient clairement l'indépendance de la BNS. La politique n'a pas à se mêler de la politique financière de la BNS. Nous attendons que les experts de la BNS choisissent la politique monétaire la plus adaptée pour l'ensemble de notre économie.
- › **Une Suisse stable et sûre contre l'insécurité en Europe** : Il faut promouvoir la place économique suisse (notamment le « Switzerland Global Enterprise », le Swiss Innovation Park et le réseau Swissnex) afin d'ouvrir de nouveaux marchés pour l'industrie suisse d'exportation et promouvoir la place économique suisse auprès des entreprises étrangères. L'incertitude générée par le Brexit offre aussi des opportunités pour attirer des entreprises ou un secteur économique en Suisse. La promotion de la place économique helvétique doit se faire de manière ciblée selon ce nouveau contexte. Les entreprises doivent profiter du franc fort pour acquérir des parts de marchés à l'étranger. La politique doit plus que jamais s'assurer que les facteurs de notre place économique soient attrayants. La promotion d'une place financière et économique libérale tout comme d'un marché des assurances libéral et une mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) sont encore plus urgents avec le Brexit: elles permettent de garantir les places de travail, de renforcer notre compétitivité et de créer une sécurité juridique.
- › **Réduire la bureaucratie** : il est grand temps de soulager les entreprises suisses des charges administratives et stopper les réglementations inutiles dès maintenant. Les interventions parlementaires déposées par le PLR doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible. Nous exigeons également une mise en place dès que possible d'un taux de TVA unique. En cas d'une importante récession, la TVA doit être réduite afin de soulager les consommatrices et les consommateurs. Il est également nécessaire de maintenir la possibilité aux entreprises de recourir chômage partiel.
- › **Développer l'innovation et l'excellence de la place économique suisse** : pour renforcer l'activité innovatrice, une augmentation des crédits de la Commission pour la technologie et l'innovation (Innosuisse) pour les projets des PME et des entreprises particulièrement affectées dans le secteur de l'export doit être examinée. L'objectif de la Suisse doit être l'association complète à Horizon 2020.

3. Relations avec l'Union européenne : OUI aux bilatérales – NON à l'adhésion

Le PLR soutient sans réserve la voie bilatérale. Le Conseil fédéral doit faire tout son possible pour garantir nos relations bilatérales avec l'Union européenne (UE). L'UE est le partenaire commercial le plus important de notre économie : 54% de nos exportations et 73% de nos importations sont réalisées avec les Etats de l'UE. Un emploi sur trois dépend des relations commerciales que nous entretenons avec l'UE. Cependant, la mise en œuvre de l'article constitutionnel concernant la maîtrise de l'immigration met cette relation à l'épreuve. Avec la décision de la Grande-Bretagne, il sera encore plus compliqué pour notre pays de trouver une solution commune avec l'UE. C'est pourquoi la Suisse doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour réduire l'immigration de manière autonome afin de ne pas mettre en danger les accords bilatéraux.

- › **Mise en œuvre rapide de notre concept ferme mais juste sur l'immigration, avec les éléments suivants** : maîtrise de l'immigration provenant des Etats tiers. Cette immigration de personnes inactives sur le marché du travail provenant de ces pays doit être limitée via des conditions légales plus strictes et une application rigoureuse de la Loi sur les étrangers. La main d'œuvre qualifiée et leurs familles sont les bienvenues en Suisse. Suppression des dysfonctionnements de l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) : dans le cadre du droit en vigueur, il faut lutter de manière ciblée contre les abus afin que l'immigration reste dans l'intérêt de notre pays.
- › **Pas de retour vers un système de contingentement général** : les quotas maximums doivent rester en vigueur pour les Etats tiers. Le PLR rejette cependant tout retour vers un système de contingentement général, qui est bureaucratique et inefficace. Une telle exigence met inutilement les relations bilatérales à l'épreuve et est donc dangereuse. Il est illusoire de penser que l'Union européenne fera preuve de compréhension envers la Suisse sur ce point.
- › **La préférence indigène est une solution viable, qui doit être exploitée de la manière suivante** : durant une période limitée, la population indigène sera favorisée par rapport aux étrangers lors de la recherche d'un emploi. Cette préférence indigène doit être appliquée dans les secteurs régionaux et les groupes professionnels comportant un taux de chômage supérieur à la moyenne.
- › **Les solutions institutionnelles et la mise en œuvre de l'article constitutionnel pour la maîtrise de l'immigration doivent être traitées séparément** : les négociations concernant les questions institutionnelles et celles au sujet de la maîtrise de l'immigration doivent se faire séparément. L'exemple de la Grande-Bretagne montre que les questions concernant la souveraineté et l'immigration ne doivent pas être confondues.
- › **Pas d'extension des mesures d'accompagnement** : Il n'y a aucune justification pour des atteintes supplémentaires contre notre marché du travail flexible et libéral. Dans ces temps difficiles, des mesures d'accompagnement supplémentaires ne seraient que des charges supplémentaires inutiles pour l'économie.